

LES SPPPI COMME OUTIL DE LA CONCERTATION LOCALE

24 OCTOBRE 2012

Les trois périodes du SPPPI PACA

Feuille2

SPPPI	1971-1986 émergence de la question environnementale (négociations)				1987-2002 émergence de la problématique risque au travers des expertises				2002... Ouverture au public et émergence de la problématique sanitaire (Santé Environnement)			
	1971			1986	1987			2001	2002		2006	2011
Dispositifs réglementaires					PPI PRQA ; PPA				CLIC – PPRT PRSE			
Dispositifs non réglementaires	SPPPI* Airfobep*				Commission risque GIPREB* Clé Shell Berre				GT pré_Clic Clé SAN OP Algrete rénovation ; charte du SPPPI commission SE IECF			
Concertation									DP Fos2xl DP Fos Faster ; Fos Tonkin CG13 déchets			
Acteurs	Environnement et Industrie*				Cypres* CUMPM*				ADPLGF*, Coll Anti-Inc PSL Atmopaca* Coll SE PSL			
Événements	accident à Seveso				Incendie raffinerie Berre ; explosion Total La Méditerranée Incendie BP Lavéra expl AZF				projet UOIM à Fos Canicule ; condamnation de la France à cause EdB élections municipales condamnation du président du SAN OP			
Lois et règlements					Directive Seveso LAURE				Loi Bachelot			

Trois périodes et trois configurations différentes par rapport aux questions sanitaires

Phasage dispositif S3PI	1ère phase 1971-86 : diminution des émissions polluantes industrielles	2ème phase 1987-2002 : gestion des risques	3ème phase 2002-... : rénovation et formalisation
Qualification de la période / concertation	Négociation bipartite (Etat-Industries) puis tripartite (élus locaux)	Concertation réduite aux experts : des groupes de travail produisent des réglementations locales et des guides de bonnes pratiques	Concertation formelle et charte : le S3PI se dote de statuts en consultations avec les acteurs locaux
Objet(s) du S3PI	Répondre aux protestations des élus locaux et de la population face aux nuisances environnementales, réduire les émissions polluantes des industries	Relayer localement les directives du ministère de l'industrie, gérer localement le risque technologique, produire de l'information sur le risque technologique à destination du public	“ traiter des questions d'environnement industriel , c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme ” mise en place d'une commission santé environnement ; coordination du PRSE PACA
Dispositifs	S3PI (sans structure formelle) Airfobep (qualité de l'air) association principalement financée par les industriels	GIPREB (qualité de l'étang) Cypres (information sur les risques) association financée par Etat, collectivités et industriels	Débats Publics (Fos 2XL etc) Programme Aigrette sur un état environnemental zéro par le SAN OP Actions d'Ecoforum et le WWF avec les prises de sang sur trois générations Actions de l'ASEP sur l'air intérieur des crèches SPPPI rénové Institut Ecocitoyen sur la Connaissance des Pollutions par le SAN OP PRSE PACA :

Trois périodes et trois configurations différentes par rapport aux questions sanitaires

Phasage dispositif S3PI	1ère phase 1971-86 : diminution des émissions polluantes industrielles	2ème phase 1987-2002 : gestion des risques	3ème phase 2002-... : rénovation et formalisation
Configurations par rapport à la QSE	Territoire souillé, bouleversements politiques démographique, économique Négociations, S3PI Actions rapides de réductions des Les acteurs agissent sur l'environnement pour réduire l'impact des nouvelles installations en réduisant les émissions polluantes Pas de constitution de la question santé environnement (? les interrogations sur la santé à ce moment)	Emergence de questions sur la santé des habitants à cause des pollutions (industrielles sur Etang, des transports sur Marseille, des deux sur l'ensemble de la région avec le programme Escompte) Les gestionnaires (pouvoirs publics Etat et collectivités, et les autorités sanitaires) renvoient ces questions à la sphère privée à la responsabilité individuelle : une cigarette est une cause plus sûre de cancer que la présence d'une usine (responsabilité individuelle des comportements délétères mise en avant face aux facteurs environnementaux) ; l'impossibilité technique de répondre aux questions est souvent mise en avant. Apparition d'associations qui dénoncent, lancent des alertes en santé environnement	Réorganisation des gestionnaires qui mettent en place des dispositifs participatifs. Ils traitent alors la question santé-environnement comme une problématique publique relevant de politiques publiques. La santé environnement est gérée sur le modèle des risques majeurs. La communauté européenne et l'OMS prône un nouveau modèle de gestion de la SE depuis 1999 avec les Health Impact Assessment. Ce modèle n'est pas encore repris par les acteurs français

LES SPPPI COMME UN OUTIL DE LA CONCERTATION LOCALE

Les SPPPI évoluent dans des territoires: leur environnement comprend des enjeux politiques, des « Histoires » locales, des mobilisations

Les questions traitées relèvent de la « démocratie technique » : complexité des sciences et techniques, impacts sur l'environnement, sur les modes de vies et la santé

Les arguments et les réactions rencontrées peuvent être jugés irrationnels : quelle place pour les émotions, pour les phénomènes difficilement partageable (les hypersensibles par exemple) ?

La mobilisation des acteurs n'est pas toujours évidente : mobilisations insuffisantes ou à contre-temps des dispositifs

Comment conduire une concertation efficace ?

Les critères proposés par Rowe et Frewer:

Les critères de légitimité

Le critère de représentativité : les participants doivent comprendre un échantillon à peu près représentatif de la population concernée

Le critère d'indépendance : la procédure de participation doit être conduite de manière indépendante et impartiale

Le critère d'implication précoce le public doit être impliqué aussi tôt que possible dans la procédure.

Le critère d'influence : les avis et décisions issus de la procédure doivent avoir un impact réel sur la politique menée ; et le public doit le percevoir

Le critère de transparence : la procédure doit être transparente pour que le public puisse voir ce qui se passe et comment les décisions sont prises.

Les critères procéduraux

Le critère d'accessibilité des ressources : les participants doivent avoir accès aux ressources appropriées pour atteindre l'objectif fixé (études demandées, témoignages d'experts ou d'autres personnes).

Le critère de la définition de l'objectif : la nature et l'étendue des objectifs de la procédure doivent être clairement définies

Le critère de la prise de décision structurée : les participants doivent utiliser/ fournir les mécanismes appropriés pour structurer et déployer (exposer) la procédure de prise de décision.

Le critère de rentabilité : la procédure doit, dans un certain sens, être rentable pour les organisateurs

Gene Rowe ; Lynn J. Frewer, Public Participation Methods: A Framework for Evaluation ; Science, Technology, & Human Values, Vol. 25 No. 1, Winter 2000 3-29 ; © 2000 Sage Publications Inc.

Les SPPPI comme un réseau d'expérimentation sur la concertation sur la gestion des risques et des autres problématiques environnementales ?

Les lois et textes réglementaires nationaux et européens vont vers plus de concertation, de participation et laissent souvent de nombreuses possibilités dans les modalités de l'organisation de la concertation

Les SPPPI mènent des expériences locales qui pourraient être partagées, avec des retours d'expériences (non panégyriques) et une grille commune d'observation

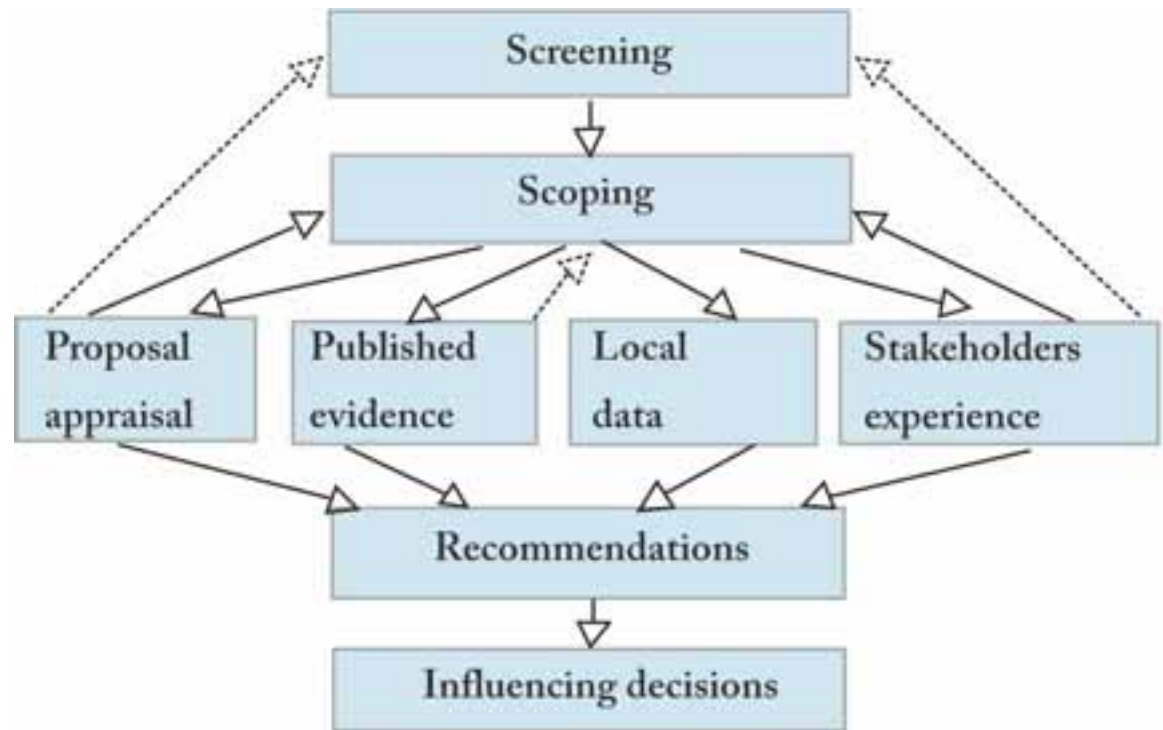
Travailler et réfléchir ensemble aux problèmes rencontrés pour améliorer les procédures

Le dispositif HIA (Health Impact Assessment) comme la recherche d'un régime de vérité partagé

La notion « evidence based » se combine avec un découpage de la procédure en 5 étapes, chacune étant participative

- La sélection;
- La délimitation du domaine d'application et des méthodes;
- L'évaluation d'impact sanitaire proprement dite ;
- La soumission de propositions aux décideurs (avec prise éventuelle de décision) ;
- Le suivi et l'évaluation de la procédure.

La procédure étant encadré par les TOR (terms of reference)



Use of evidence in an HIA framework

Les ateliers scénarios pour dessiner une vision du futur

Par exemple des **ateliers scénarios** sur l'avenir des industries chimiques sur un territoire concerné.

Pourquoi ?

- identifier et clarifier les différentes combinaisons de la technologie, de la politique publique ainsi que des actions privées et sociétales en vue de créer un environnement durable dans les décennies à venir
- susciter un échange de connaissances, d'opinions et d'idées entre les résidents, les experts en technologie, les décideurs et les représentants du secteur privé

Comment :

une réunion de deux jours entre 24-32 participants issus des quatre groupes.

Un travail en 7 phases autour de différents scénarios sur la situation dans 10 ans

1.Introduction et inspiration ; 2.Prospective de groupe ; 3.Débat sur la prospective, séance plénière ; 4.Groupes thématiques: Que faut-il faire? ; 5.Sélection et évaluation des pistes de réflexion ; 6.Évaluation ; 7.Point de presse